
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 FEVRIER 2006

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institut d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le vendredi 3 février 2006 à 14h30 dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de Monsieur Yvon MAHE.

ETAIENT PRESENTS :

- M. Marcel HAMEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- M. Gilbert MENARD, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- M. Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- M. Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan
- Mme Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan
- M. Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- M. Christian CANONNE, Conseiller Général de Loire-Atlantique

ETAIENT EXCUSES :

- M. Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan donnant pouvoir à Mme ANNEE
- M. Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine donnant pouvoir à Mr HAMEL
- M. Jean-Michel BOLLE, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- M. Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire-Atlantique

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- M. Michel ALLANIC, Directeur I.A.V.
- Mme Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- M. Jean-Claude POTTIER, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'I.A.V.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

Conseil d'administration

du 03/02/2006

II-Questions budgétaires et financières

2 – Budget annexe Centre d'Eau : Amortissement des remboursements d'emprunts : Modification

En 1976, 1981 et 1984, l'IAV a financé par emprunt la construction d'ouvrages d'infrastructure pour assurer à différents syndicats intercommunaux la fourniture d'eau potable nécessaire aux besoins constatés sur leurs territoires respectifs.

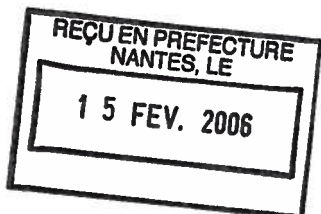
Des conventions avaient alors été passées pour assurer à l'IAV le remboursement des emprunts, en capital et en intérêts.

Ces emprunts ayant ensuite fait l'objet, soit d'un remboursement anticipé, soit d'une renégociation, le Conseil d'Administration décidait le 15 juin 2004 de répercuter aux syndicats intercommunaux les modifications des contrats de prêts et précisait que ces réajustements donneraient lieu à la passation d'un avenant à la convention initiale, ce qui fut réalisé.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire, étant donné les courtes durées restant à courir pour ces emprunts, de ramener la durée d'amortissement de cette recette du budget annexe Centrale d'Eau à la durée des emprunts, tel que présenté dans le tableau joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- adopte cette proposition
- autorise le Président à signer toutes pièces afférentes



**Pour Extrait Conforme
LE PRESIDENT**

Yvon MAHE

PJ : tableau

EPCI	k RESTANT DU	RBT 2006	RBT 2007	RBT 2008	RBT 2009
SIAEP ST-Jacut les pins	2 133.46 €	2 133.46 €			
SIAEP questembert	1 477.02 €	1 477.02 €			
SIAEP Ouest 35	- €				
SIAEP ST-Avé/Meucon	51 847.45 €	11 639.37 €	12 553.07 €	13 538.48 €	14 116.53 €
SIAEP Grandchamp	65 987.63 €	14 813.75 €	15 976.63 €	17 230.79 €	17 966.46 €
	121 445.56 €	30 063.60 €	28 529.70 €	30 769.27 €	32 082.99 €

Amortissements à pratiquer:

EPCI	amort 2006	amort 2007	amort 2008	amort 2009
SIAEP ST-Jacut les pins	2 133.46 €			2 133.46 €
SIAEP questembert	1 477.02 €			1 477.02 €
SIAEP Ouest 35				- €
SIAEP ST-Avé/Meucon	2 909.84 €	7 094.20 €	13 863.44 €	27 979.97 €
SIAEP Grandchamp	3 703.44 €	9 028.98 €	17 644.38 €	35 610.84 €
				51 847.45 €
				65 987.63 €
				121 445.56 €